

M. Plumptre: Je n'a pas vécu longtemps à Washington. Il fut un temps où j'aurais certainement répondu que les bruits sourds de la diplomatie désuète étaient les plus importants. Je ne suis pas sûr que ce soit encore le cas. Votre jugement serait aussi valable que le mien à ce sujet.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que la Communauté économique européenne élaborera une politique commune afin que tous ses membres négocient en bloc dans le domaine commercial? Le récent élargissement rendra-t-il le consensus plus difficile à obtenir surtout à cause de la présence du Royaume-Uni?

M. Plumptre: Lors des négociations Kennedy, la Commission représentait la Communauté économique européenne comme seul négociateur. Les Six sont donc parvenus à ce stade face aux questions commerciales et tarifaires. Il y a toutes sortes d'autres questions au sujet desquelles il ne sont pas prêts à faire corps, mais dans le domaine du commerce et des tarifs, ils le sont. L'adhésion, des trois nouveaux membres rendra l'unanimité plus difficile, mais non pas «matériellement» difficile. Je crois que les rouages permettant d'en arriver à un consensus et de ne faire entendre qu'une seule voix sont maintenant bien en place; c'est pourquoi, à mon avis, l'addition de ces trois pays n'empêchera pas l'unanimité au sein de la Communauté. Cette dernière sera peut-être différente de ce qu'elle aurait été si ces trois pays n'y avaient pas été admis; elle s'exprimera peut-être, avec un petit accent anglais.

Le sénateur Grosart: Ou irlandais!

Le sénateur Carter: J'aurais peut-être dû ajouter autre chose. Si la CEE trouve un moyen d'en arriver effectivement à une unanimité, sera-t-elle assez souple pour faire des progrès tangibles?

M. Plumptre: Pour ce qui est des tarifs oui. Les pays membres sont véritablement maîtres du tarif extérieur commun; la question ne se pose pas. Pour ce qui est des barrières non tarifaires, qui ne relèvent pas entièrement de la Commission, la question est plus douteuse. A ce sujet, chaque pays devra peut-être parler pour lui-même. C'est une question que vous pourrez leur demander quand vous irez chez eux. Je ne peux répondre tout a fait à cette question.

Le sénateur Carter: Partagez-vous l'avis des États-Unis qui accusent la CEE de faire fi du principe de la nation la plus favorisée prévu par la GATT, du fait qu'elle a adopté un nouveau système d'arrangements préférentiels?

M. Plumptre: Je crois qu'il s'agit d'une grosse exagération. Je peux discerner l'élément de vérité qui s'y trouve, mais il est exagéré de supposer que le principe de la nation la plus favorisée disparaît devant la CEE.

Examinons le tableau 1 tout en nous rappelant, en ce qui concerne le Canada, que nous parlons d'une sorte de fusion parmi les groupes de la partie supérieure du tableau. Toutefois, jusqu'à un certain point, la clause de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les différentes nations de ce groupe ne vaut plus pour le Canada, mais elle demeure en ce qui a trait au groupe tout entier. Ce dernier devient un partenaire commercial très important. Mais si vous examinez le reste de notre liste, la clause de

la nation la plus favorisée s'applique encore individuellement aux autres. Il est faux de dire que la clause a disparu, mais il est exact qu'elle a changé de forme en Europe de telle façon qu'elle ne s'applique pas à chaque élément du groupe mais bien au groupe tout entier. A un sens, la position américaine à ce sujet est grandement exagérée.

Le sénateur Carter: D'après la réponse que vous avez donnée à ma première question, vous semblez optimiste quant aux possibilités de remédier à l'instabilité actuelle des devises internationales. Pourriez-vous faire part au comité de votre point de vue sur le système actuel? A quoi tiennent ses principales faiblesses? Est-ce à la balance commerciale des États-Unis? Est-ce là le principal facteur de son instabilité ou y a-t-il d'autres facteurs qui y contribuent? Quel est le véritable fondement du malaise actuel et comment, d'après vous, pourra-t-on le surmonter?

M. Plumptre: Il y a un fondement juridique dont vous avez parlé et nécessairement des fondements économiques et financiers. Le fondement juridique de la difficulté réside dans la position particulière accordée au dollar américain en vertu de l'accord du Fonds monétaire international qui lui reconnaît un rôle central par rapport à toutes les autres devises qui gravitent autour de lui ou s'alignent sur lui pour établir réciproquement leur relation. Or, parce qu'on lui a accordé cette position de pivot —et cela semblait raisonnable en 1944—il n'a pas la même mobilité que les autres devises. Il est resté figé et, il a fallu un accord entre tous les intéressés, aux termes du règlement du F.I.M., pour que le dollar des É.-U. bouge. Il se posait donc un véritable problème juridique si l'on voulait que ce dernier suive les fluctuations de la balance des paiements des États-Unis. Et c'est un problème qui demeure.

De plus, la balance américaine des paiements est allée de mal en pis, ce qui, à mon avis, ne se serait pas produit si les États-Unis avaient, comme les autres nations, le droit de faire varier leur devise—mais ils ne le pouvaient pas. Du point de vue juridique, c'est très important.

Un deuxième point qui a trait au fonctionnement du Fonds, c'est d'essayer de s'assurer qu'à l'avenir, les créanciers, à l'échelle internationale, aient des responsabilités réciproques vis-à-vis des débiteurs au lieu que les premiers soient libres d'agir et que les derniers aient toute la responsabilité du rajustement. D'après moi, ce principe est très souhaitable.

Un troisième principe qu'il faudrait adopter—et j'en ai déjà parlé—c'est une plus grande souplesse de rajustement des taux de change pour qu'ils puissent absorber davantage les variations des mouvements de denrées et de capitaux pour obtenir un meilleur équilibre.

Le sénateur Carter: Monsieur le Président, je vous remercie. Pourriez-vous inscrire mon nom pour le prochain tour et je vais maintenant céder la parole à d'autres membres du comité.

Le sénateur Macnaughton: Monsieur Plumptre, vous avez déjà répondu, au cours des 5 dernières minutes, à quelques-unes des questions générales que j'avais à l'esprit. Permettez-moi de vous poser une question globale. Pourriez-vous nous expliquer les difficultés monétaires actuelles en tenant compte des positions de la CEE et des